Colloque saumon et foresterie

Priorisation et suites à donner

Objectifs

13 février 2018:

- Présenter les constats à la TGIRT et intégrer ses commentaires
- S’assurer d’une compréhension commune pour être cohérent dans les suites à donner

2 mai 2018:

- Prioriser les constats: préciser là où, collectivement, nous souhaitons mettre notre énergie en premier lieu
- Déterminer des actions à entreprendre en lien avec ces priorités (préliminaire).
- Déterminer comment mettre en œuvre ces actions

Pourquoi prioriser les constats?

La priorisation sert à préciser là où, collectivement, nous souhaitons mettre notre énergie en premier lieu.

Travailler d’abord avec les constats qui sont priorisés pour développer des actions.

Les constats priorisés devraient mener aux actions ayant le meilleur potentiel de gain pour l’habitat aquatique.

Lorsque les actions découlant des constats prioritaires seront réalisées, des actions émanant des autres constats pourront être enclenchées

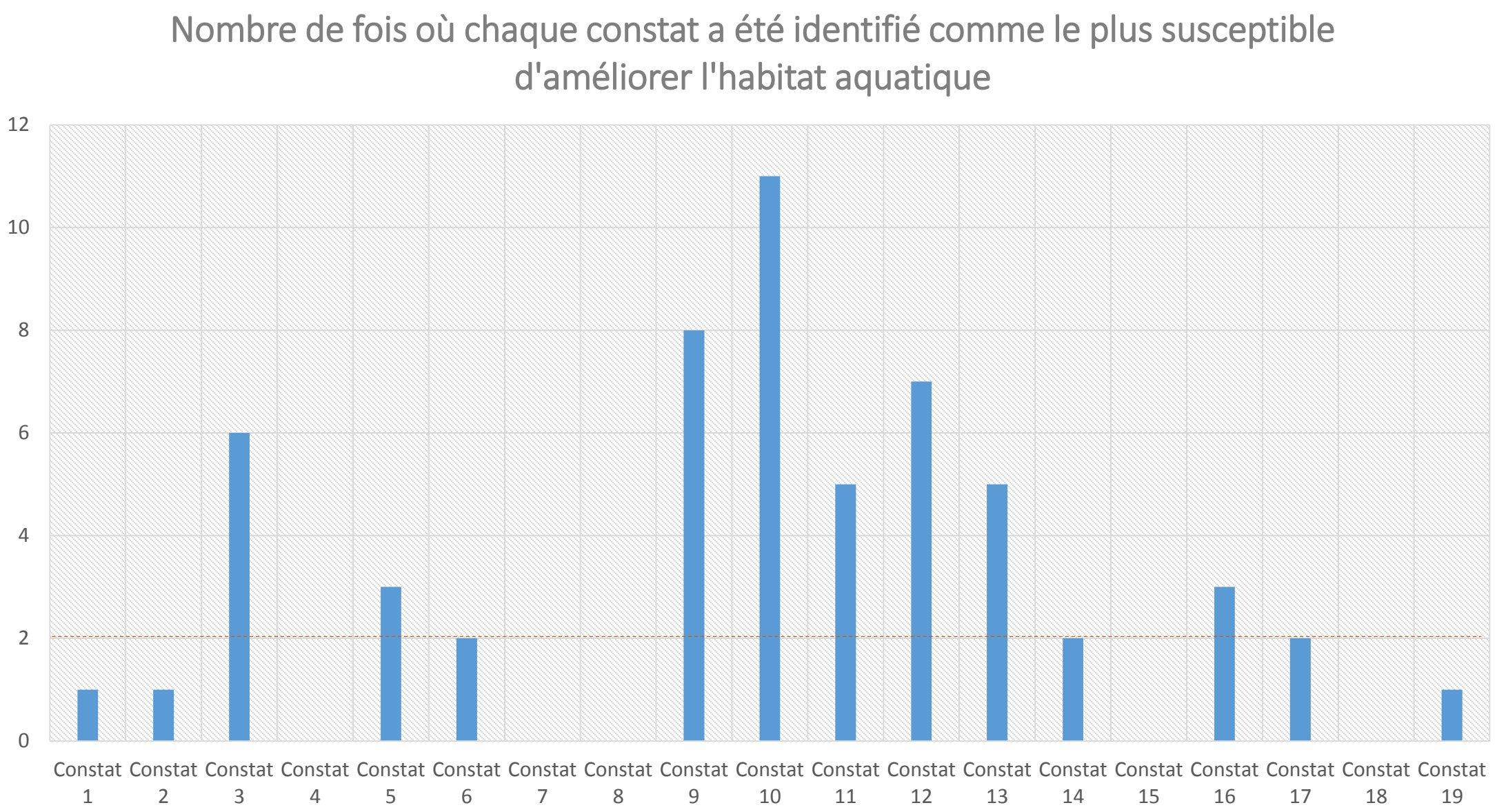
Nombre de fois où chaque constat a été identifié comme le plus susceptible d'améliorer l'habitat aquatique
12
10
8
6
4
2
0
Constat 1
Constat 2
Constat 3
Constat 4
Constat 5
Constat 6
Constat 7
Constat 8
Constat 9
Constat 10
Constat 11
Constat 12
Constat 13
Constat 14
Constat 15
Constat 16
Constat 17
Constat 18
Constat 19

Constat 10 : La prise en charge des infrastructures de voirie forestière abandonnées ou insuffisamment entretenues – bien qu'elle soulève des enjeux de financement et de responsabilité – apparaît nécessaire pour réduire leurs impacts sur la qualité de l'habitat aquatique

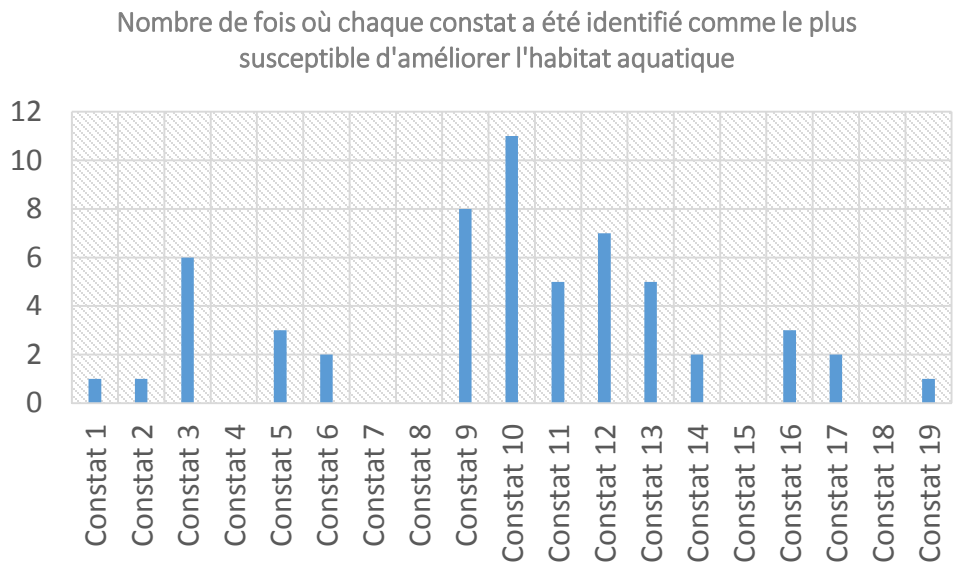

Constat 9 : Les infrastructures de voirie forestière – c'est-à-dire l'ensemble des chemins et des traverses de cours d'eau – sont souvent insuffisamment entretenues ou abandonnées après la récolte forestière. Ces infrastructures sont une source majeure de sédiments qui affectent la qualité de l'habitat aquatique

Constat 12: L'utilisation d'infrastructures temporaires ou plus durables – selon les contextes – et la fermeture de chemins doivent faire partie des moyens disponibles en vue de contribuer au maintien de la qualité de l'habitat aquatique.

Constat 3: L'AEC pourrait être utilisée pour évaluer les risques de variation du débit d'un cours d'eau à des endroits sensibles de l'habitat aquatique (p. ex. frayères) ou à des endroits susceptibles de l'affecter (p. ex. zones d'érosion).

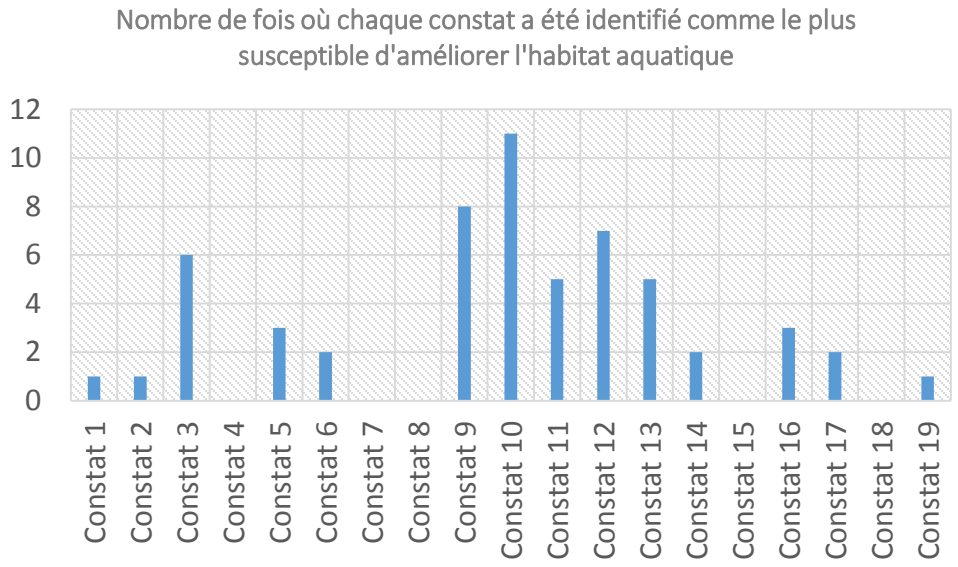

Constat 11: La méconnaissance de l'état actuel du réseau de voirie forestière est un frein à une gestion – entretien, réfection, retrait – efficace des infrastructures et de leurs impacts sur la qualité de l'habitat aquatique.

Constat 13 : La planification à long terme apparait nécessaire à une gestion efficace du réseau de voirie forestière afin d'encadrer le suivi, l'entretien ou le retrait de ses nouvelles infrastructures, notamment dans la perspective de réduire leurs éventuels impacts sur la qualité de l'habitat aquatique.

Constat 5: L'AEC est un indicateur qui – bien que perfectible – demeure pertinent à titre de mesure de précaution minimale.

Constat 16: La modulation de la largeur des bandes riveraines est possible et apparaît pertinente, notamment sur la base de la dynamique fluviale d'un cours d'eau et de son espace de liberté, afin de favoriser la pérennité de leurs fonctions écologiques (p. ex. limiter l'érosion des berges).

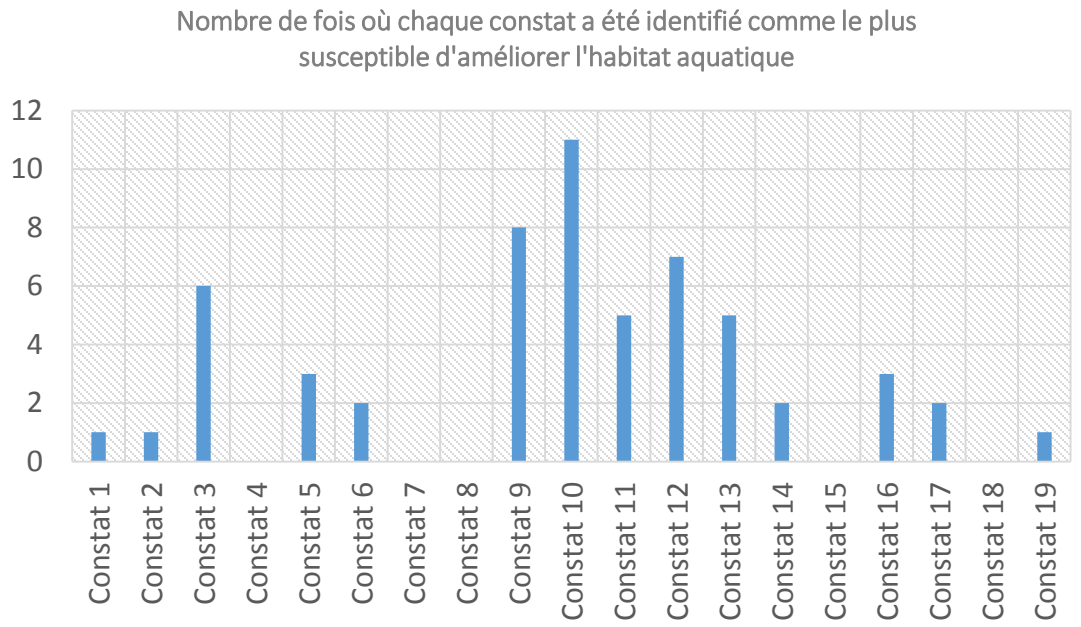

Commentaires sur la priorisation

- Ne pas s’arrêter à trois constats (plusieurs sont complémentaires)
- Choisir un constat par thème
- Les constats ne contiennent pas nécessairement des éléments de changement; ils présentent plutôt des réalités actuelles
- AEC n’est pas un indicateur adéquat pour évaluer le maintien de la qualité de l’habitat aquatique
- Constat 3: il y a un risque à identifier des endroits sensibles puisque ceux-ci peuvent varier au cours du temps
- Constat 11: il y a déjà eu des efforts pour relever et dénombrer des lacunes du réseau routier. Il faut d’abord régler le financement pour réparer les lacunes connues et une fois celles-ci réparées, il sera opportun d’en trouver d’autres

Le résultat de cette priorisation vous semble-t-il satisfaisant?

Pleinement en accord

Il y a des éléments sur lesquels j'accroche, mais je peux vivre avec

Je ne suis pas en accord et je souhaite qu'on revoit les constats

Des constats aux actions

Des actions ont déjà été mises de l’avant par les partenaires:

- MFFP
- FQSA
- Rivières à saumon de la Baie-des-Chaleurs
- ?

Des constats aux actions

Pistes d’action issues du questionnaire

- Faire les mesures de correction nécessaires sur les tronçons de chemin problématiques contournés par de nouveaux tracés. Cesser l’abandon sans mesure de correction
- Beaucoup d’éléments de solution dans les constats
- Les constats 3, 7, 10, 12, 13, 14, 16, 17 et 19 contiennent des pistes de solution
- Les constats 5 et 15 proposent un statu quo
- Les autres constats affirment des réalités actuelles 1,2,4, 6, 8, 9, 11, 18 (enjeux)
- Un financement est nécessaire afin de corriger les problématiques sur le terrain
- Un engagement clair du MFFP est nécessaire

Des constats aux actions

En prenant compte des constats priorisés, y a-t-il d’autres actions qui selon vous devraient être mises de l’avant?

Validation

- Axe horizontal : les actions proposées sont **pertinentes** pour améliorer la qualité de l’habitat aquatique

- Axe vertical : les actions proposées sont **suffisantes**, dans un premier temps, pour améliorer la qualité de l’habitat aquatique

- Échelle de 1 à 10

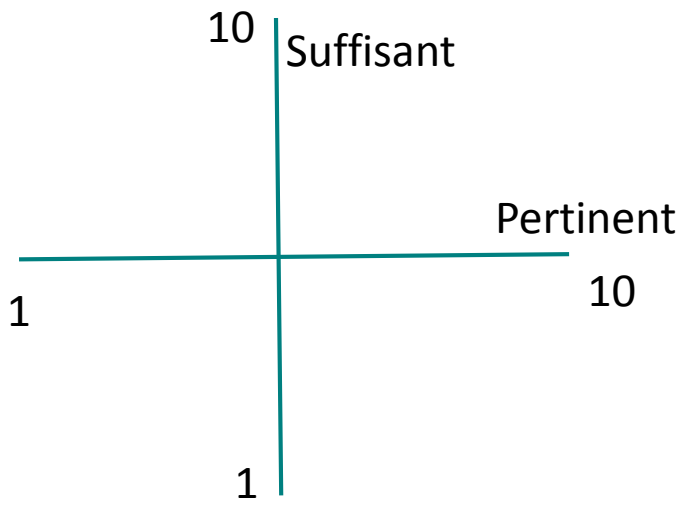

Suivi des actions

Comment voyez-vous la mise en œuvre et le suivi des actions?

Validation

Axe horizontal : Je suis confiant que la démarche donnera des résultats